

Solution de la transcription du n°187

1727 – Inventaire des meubles de feu Mathieu Renoux et de Marie Imbaud – 1727 (page 1)

Aujourdhuy dix neuve jour de juin Mil Sept
Cents Vingt Sept avant Midy à la réquisition de Marie
Imbaud Voeuve de deffunt Mathieu renoux vivant labour[eur]
demeurante au Village des brignats parroisse de Vaux sous
maudun,¹ Me suis avec mes témoingts cy apprés nommés
trasnportés en son domisille, ou estante nous auroit dict
et desclarés que pour Satisfaire aux choses portées par son contrat
de Mariage² d'entre elle et guilhaume La Croix laboureur dem^t
aux coueras parroisse d'Aude vefve de deffuncte Margueritte Cheminot
receu le juré sousigné, vouloir faire faire inventaire des meubles
de Sa Communauté et dud^t deffunt Mathieu renoux. Pour ce ma prié
et requis en vouloir dresser procès verbal ce que je lui ay octroié
et pour en connaistre la valleur a desfaud d'experts Juré dans la
dependances de la justice de Vaux ainsy quelle ma dit et affirmé
et a nommé pour expert de sa part³ la personne de gilbert
alexelinne marchand dem^t en la parroisse de Vaux et de la part
dud^t guilhaume la Croix la personne de Pierre Petitjean labour^r
dem^t en la paroisse d'Aude presents acceptants lesd^t charges.
Ont promis d'en faire un fidel raports des choses qui leurs seront
représenté en leurs loyauté et Consences. De eux prins⁴ et receu le serment
au cas requis et acoutumé et aud^t invan^{re} aipprouvé comme
Sensuit

Premierement

La dite Marie Imbaud Nous a représenté une Cremalliere
attaché à la cheminée, Une poisle, Un poislon, Un pot de fer
le tout estimé par le sr alexeline et petitjean experts à la somme de
quatre livres dix sols, cy 4lt 10s
Plus deux chaudrons, l'un d'esrin et l'autre de fonte tenant chasqun
un sceau et demy estimé par lesdt apresiateurs à la somme de quatre
Livres, cy 4lt
Plus deux douzaines d'ays⁵ d'oiards⁶ chesnes et noier de chasqun
Six pieds estimé par lesdt apresiateurs à la somme de douze livres
Cy 12 lt

¹ Ancien nom de la paroisse et commune de Vaux, près de Montluçon. Le lieu-dit Maudun a disparu.

² Contrat recensé par le Cercle pour l'année 1727. Le mariage existe également sur la commune d'Audes.

³ Construction du mot un peu complexe : « personne » est rayé, sauf le « p », et « art » est ajouté en surcharge au dessus.

⁴ Ancienne conjugaison du verbe prendre.

⁵ Il s'agit de planches ou de lattes.

⁶ Peupliers, chênes et noyer